DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

MAIRIE de LE PIAN SUR GARONNE

Tel : 05.56.76.42.42
Fax : 05.56.76.46.77
mairielepiangaronne@wanadoo.fr
http://www.lepiangaronne.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 2 Octobre 2014

Le 2 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séance, sous la présidence de M. Alain Bellard, Maire de la commune.

Présents :
MM. Bellard, Lorriot, Ducos Capobianco, Duprat, Belissen, Buttez, Daulon, Garcia, Mallié, Poujardieu.
Mmes Baillon, Belloc, Dubergey, Roussillon
Absente excusée : Mme Crépeau
Secrétaire de séance : M. Belissen

A. Bilan de la rentrée scolaire et éventuelles modifications :

Le bilan de la rentrée est globalement positif.
Mme Roussillon présente les fréquentations constatées pour le bus (soir et matin), la cantine, l'accueil périscolaire, les TAP, la garderie du mercredi.

- Bus le matin en moyenne 6-7 enfants, obligation de faire 2 tours.
- Bus le soir en moyenne 2 enfants.
- Cantine environ 60 enfants repas sont servis
- Périscolaire le matin un peu plus de 20 enfants.
- Périscolaire le soir un peu moins de 20 enfants.
- TAP en moyenne 55 enfants, 1 heure par jour le lundi, mardi et jeudi.
- Garderie mercredi matin en moyenne un peu moins de 20 enfants.
- Garderie mercredi midi en moyenne 3 enfants, 9 enfants partent pour AVL en prenant le bus sur le parking de l'école et 2 enfants partent pour CVLV. A 12h20, tous les enfants qui doivent être dirigés vers les ALSH de la Communauté des Communes sont partis.

Le CM se positionne au sujet de l'organisation du mercredi midi : il n'y aura pas de bus le midi la garderie fonctionnera jusqu'à 12h30 au lieu de 13h.

La commission Ecole doit se réunir le lundi 14 octobre 2014 afin de savoir si l'on garde toutes les autres prestations. Une réunion publique sera organisée le 16 octobre 2014 à ce sujet.

Tous les jouets commandés pour l'école ont été livrés, tout le monde est ravi et l'équipe pédagogique a pu constater « moins de violence ».

Le CM se positionne sur la journée banalisée du mercredi afin de savoir si un service minimum sera mis en place. Après délibération 13 pour et 1 contre, une garderie sera donc organisée de 8h à 12h.

B. Taxe sur la consommation finale d'électricité :

La proposition de pourcentage de rémunération du SDEG au sujet de la taxe est adoptée à l'unanimité. (14 pour)

C. Demande d'admission en non valeurs, autorisation de poursuites et rappel indemnité de fonction madame la Perceptrice :

Une taxe d'aménagement reste toujours impayée, le CM se positionne sur le fait d'abandonner le remboursement. Les 14 présents sont contre et invitent la perceptrice à continuer les poursuites contre les mauvais payeurs.
Au sujet de l'indemnité de fonction de la Mme La Perceptrice, le CM se positionne également à l'unanimité pour les reconduire.

D. Délibération pour compteur communiquant GRDF (à revoir) :

Le CM revient à l'unanimité sur sa décision prise lors du conseil précédent au sujet des compteurs communicants. A la lecture du contrat et des annexes, trop de contraintes sont à la charge de la mairie.

E. Dépôts sauvages : arrêté municipal du 7 mai 2008

Monsieur le Maire a saisi le Conseil Général suite à des dépôts sauvages constatés dans la commune afin qu'ils soient enlevés.

Au lieu-dit les Tambourins, des dépôts d'ordures ont été constaté à côté des containers. Des adresses ont été retrouvées dans les ordures. Monsieur le Maire étant informé, la gendarmerie a été missionnée pour relater les faits aux foyers incriminés. Une lettre de contestation d'un de ces foyers a été envoyée à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal pour, tout en reconnaissant l'erreur commise, expliquer que la méthode employée pour dénoncer ces faits n'était pas appropriée. Suite à cette lettre, Monsieur le Maire demande au CM de se positionner sur la méthode à employer. Suite à de longues discussions, le CM décide de maintenir sa fermeté à l'encontre des futurs contrevenants. (2 abstentions, 1 contre et 11 pour).

Une réflexion sera engagée au sein du CM sur le nombre de levées à effectuer pour les ordures ménagères dans la commune et sur la diversification possible de ces levées.

F. Questions diverses

- Le CM décide de retourner aux Bleuets Macariens leur chèque de réservation, faute de participation lors de la manifestation qu'ils ont organisée, décision prise à l'unanimité.
- Le CM envisage de faciliter l'accès au tennis pour les habitants de la commune en dehors des cours de tennis, décision prise à l'unanimité.
- Le CM décide de retenir l'entreprise Chataigné pour le terrassement du Rural Stade, décision prise à l'unanimité sauf M. Bélissen n'ayant pas pris part au vote (liens familiaux avec l'entreprise Chataigné).
- Les travaux sur la route de Penot débuteront le 6 octobre 2014.
- Suite à de nombreux arrêts de travail, la mairie a dû embaucher du personnel supplémentaire. Pour répondre à une demande de l'équipe pédagogique en début d'année, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'utiliser une de ces personnes pour faire un complément d'ATSEM (1h30 par jour sur 4 jours). Après délibération, le CM n'arrive pas à se positionner (1 contre, 4 pour et 9 abstentions).
- Une DIA (**D**éclaration d'**I**ntention d'**A**liéner, est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier dans les périmètres où existe un droit de préemption) au lieu-dit Laborie a été approuvée à l'unanimité.
- Différentes demandes d'équipements de travail ont été demandées de la part du personnel de mairie, elles ont été adoptées à l'unanimité.